

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
Conclu en application du code des marchés publics (art.28)

Elaboration d'une méthode de travail collectif, définition d'un projet de développement partagé et expérimentations dans la vallée de la Lévrière (27)

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

MAITRE D'OUVRAGE



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

Carré Pasteur – 5 rue Montaigne

BP 1301 – 76178 ROUEN Cedex 1

Tel 02 35 63 77 32 – Fax 02 35 72 31 84

www.epf-normandie.fr

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ELABORATION D'UNE MÉTHODE DE TRAVAIL COLLECTIF, DÉFINITION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ ET EXPÉRIMENTATIONS DANS LA VALLÉE DE LA LÉVRIÈRE (27)

Table des matières

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE.....	1
ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE, CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉTUDE.....	3
a) <i>Contexte de l'atelier de recherche-action Vallées Habitées.....</i>	<i>3</i>
b) <i>Contexte Territorial de la vallée de la Lévrière.....</i>	<i>6</i>
c) <i>Objet de la consultation.....</i>	<i>9</i>
ARTICLE 2 : CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA MISSION.....	9
ARTICLE 2-1 : CONTENU DE LA MISSION.....	9
ARTICLE 2-2 : DÉVELOPPEMENT DES PHASES DE LA MISSION.....	10
ARTICLE 2-3 : DÉROULEMENT DE LA MISSION.....	12
ARTICLE 3 : DISPOSITIF D'ANIMATION ET DE SUIVI.....	12
ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE DU MARCHÉ.....	13
ARTICLE 5 : LIVRABLES ATTENDUS DU TITULAIRE DU MARCHÉ.....	14
ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES ET DES DOCUMENTS.....	15

La présente consultation est le résultat d'un travail collaboratif entre l'association l'Avenir de la Vallée de la Lévrière (AVL), l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE27). Pour des raisons administratives et juridiques de passation de marché, l'EPFN est le maître d'ouvrage de cette étude dont il est l'un des principaux financeurs. L'étude est cependant commanditée par l'AVL qui en présidera le comité de pilotage. Cette consultation prend cadre dans un appel à projets, dénommé « Vallées Habitées », lancé par le CAUE27 qui offre un accompagnement à l'AVL dans ses réflexions. Par ailleurs, il est à savoir que l'appel à projets du CAUE27 prend lui-même cadre dans un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat visant à développer des ateliers de recherche-action territoriaux.)

Article 1 : Présentation du territoire, contexte et objet de l'étude

a) Contexte de l'atelier de recherche-action Vallées Habitées

I.1 L'appel à manifestation d'intérêt Paysages, Territoires et Transition

Fin 2015, le CAUE27 a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Paysages, Territoires, Transitions » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie visant à sélectionner des territoires et des équipes associant professionnels et chercheurs à même de travailler sur les problématiques de transition énergétique et écologique dans le cadre d'ateliers de recherche-action. Cet AMI s'inscrit dans une actualité politique et législative en lien avec l'élaboration du projet de loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la rédaction du rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable « Paysages et aménagement : propositions pour un plan national d'actions » et le plan d'actions pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville lancé fin 2014.

Dans ces réflexions, les transitions écologiques et énergétiques s'affichent comme des priorités. Leur objet et la manière de les conduire ne sont cependant pas perçus de la même façon par tous les acteurs. Considérant que les paysages, par nature intégrateurs et révélateurs sociétaux, offrent des supports de débats, d'études et d'expérimentation pour aider à une meilleure compréhension des dynamiques en cours et des transitions à conduire dans et par les territoires, le service recherche du ministère a lancé ces ateliers de recherche-action pour à la fois accompagner les territoires dans les transitions qu'ils connaissent ou conduisent et venir en appui des politiques publiques du ministère.

Six ateliers territoriaux ont été sélectionnés par le Ministère. Ils sont conduits par six équipes d'animation locales chargées, sur leur territoire de concevoir, piloter et animer un atelier de recherche-action avec l'appui de l'équipe-projet nationale. Parmi ces six équipes figure le projet d'atelier sur les « Vallées habitées » du département de l'Eure qu'a proposé le CAUE27 en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (ENSP), l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN) et l'Ecole d'Agriculture UniLaSalle de Beauvais-Rouen. Le CAUE27 est donc engagé pour 3 ans dans ce dispositif qui implique les territoires de vallées et les acteurs de l'aménagement du département. L'équipe d'animation locale composée par le CAUE27 réunit :

- des professionnels de la Région, du Conseil Départemental de l'Eure, de la DREAL Normandie, de la DDTM de l'Eure, de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Chambre d'Agriculture de l'Eure, de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure, de SOLIHA, du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie, du Conservatoire d'Espaces Naturels Haute Normandie ;
- les chercheurs des écoles d'architecture de Normandie, d'agriculture UniLaSalle Beauvais-Rouen, de paysage de Versailles et de l'UMR CITERES (Université de Tours) ;
- Bertrand HERVIEU, Sociologue, ancien directeur de recherche au CNRS, ancien inspecteur général de l'agriculture.

I.2 L'appel à projets « Vallées Habitées »

Depuis 2007, le CAUE27 travaille sur la question de l'étalement urbain. Dans ce cadre, il développe réflexions, formations, appels à projet, accompagnement de démarches liées au renouvellement urbain et à la restauration des fonctionnalités des territoires. La question de la revitalisation des bourgs et des fonds de vallées typiques du département apparaît comme un objet d'étude stratégique. A l'occasion de ce programme, le CAUE27 souhaite identifier et accompagner les synergies locales permettant de réinvestir durablement ces espaces urbains, naturels et agricoles, avec d'autres formes économiques et sociales que celle de la périurbanisation et engager ces territoires dans leur transition écologique et énergétique.

L'évolution des paysages eurois est d'abord fortement liée aux mutations économiques qu'a connues le département puis au processus de périurbanisation produit par les grandes agglomérations de Paris, Rouen et Le Havre. Cette périurbanisation difficilement maîtrisable a impacté en premier lieu les communes accessibles et bien desservies des plateaux agricoles. Dans le même temps, le développement des bourgs de vallées a été stoppé par une désindustrialisation que l'économie résidentielle n'a pas relayée. En l'absence d'alternatives économiques fiables, la population a maintenant désinvesti ces lieux et les actions de protection et de renaturation ne suffisent pas à recréer l'attractivité d'un paysage réellement habité et entretenu par des acteurs locaux.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, le CAUE27 a identifié **trois types de délaissement** :

- les centres-bourgs anciens,
- les friches (suite à l'arrêt d'activités, notamment industrielles et liées à l'eau, ou à l'abandon d'équipements par exemple),
- les espaces (notamment agricoles) à forte valeur environnementale.

L'enjeu est de régénérer une attractivité par la transition énergétique et écologique : faire des friches d'activités des lieux de production et d'échanges, faire des espaces naturels des ressources alimentant des circuits courts, faire du renouvellement démographique l'occasion d'accueillir des acteurs sociaux et économiques engagés dans les dynamiques de valorisation territoriale. La transition des vallées euroises convoque ainsi la question très contemporaine des relations de la ville à la nature et à l'agriculture mais aussi celle de la mobilité, de la consommation foncière, de la valorisation de sources d'énergie locale ...

L'enjeu global est d'engager une nouvelle manière de penser et d'habiter ces lieux et ces paysages, en ménageant ce qu'ils sont et leur environnement sur le long terme.

Pour faire face au délaissement, trois objectifs sont poursuivis :

- **Le recyclage du foncier déjà urbanisé**, en favorisant en particulier le recyclage des friches qui jalonnent les vallées et en s'attachant à la réaffectation et à la densification de l'activité et de la résidence en tissus bâtis existants (bourgs et extensions pavillonnaires);
- **La revalorisation du patrimoine**, en favorisant en particulier la réhabilitation du bâti existant et en mobilisant localement des savoir-faire artisans et des entreprises innovantes dans la rénovation énergétique et la correction thermique notamment...
- **La valorisation des ressources naturelles**, biodiversité, énergie - notamment hydraulique - dans des actions de préservation et de restauration des continuités écologiques, des coteaux secs et des prairies humides inscrites dans une économie agricole locale ou lors des opérations de valorisation des friches liées à l'eau.

Dans ce cadre, le CAUE27 a organisé un appel à projets afin de sélectionner deux à quatre territoires d'expérimentation sur le département de l'Eure. Trois territoires ont été retenus :

- **la Vallée de La Lévrière** : il s'agit de huit communes regroupées en association, ouverte à tout membre ayant un intérêt pour le projet de redynamisation local et d'amélioration de la qualité de vie de la vallée ;
- **la Communauté de communes Roumois Seine** : territoire en quête d'identité depuis la nouvelle carte intercommunale, il est question de chercher comment la vallée de la Seine avec le Marais Vernier et la vallée de l'Oison peuvent s'intégrer dans le développement du territoire ;
- **la Ville de Brionne** : la collectivité souhaite réaffirmer son pôle de centralité sur le nouveau territoire intercommunal, en réinvestissant le site d'une friche industrielle à proximité immédiate du centre-bourg. C'est une opportunité pour développer une mixité d'usages et atteindre les objectifs de ville durable fixés par la collectivité.

Pour en savoir plus sur le projet Vallées Habitées : <http://www.caue27.fr/vallees-habitees/presentation-du-projet/>

Pour en savoir plus sur l'appel à projets : <http://www.caue27.fr/vallees-habitees/un-appel-a-projets-adresse-aux-porteurs-de-projets-et-aux-territoires/>

b) Contexte Territorial de la vallée de la Lévrière

Cette partie est basée sur les éléments mis en exergue par l'association l'Avenir de la Vallée de la Lévrière dans leur candidature à l'appel à projets Vallées Habitées.

II.1 Un territoire rural au carrefour de trois bassins d'emplois

La Lévrière, longue de 23,8 km, prend sa source à Bézu-la-Fôret, au château de la Fontaine du son cours en direction du sud-est pour aller se jeter dans l'Epte à Neaufles-Saint-Martin, en aval de Gisors. Les communes de la vallée de la Lévrière se situent à proximité de sa situation de carrefour à l'extrémité nord-est du département de l'Eure, la Lévrière est à proximité de axes de transports :

- Paris via A15 (1h00)
- Paris via la ligne SNCF Gisors-Paris (1h00)
- Aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, 1h15
- Evreux, 1h15
- Rouen, 40 minutes
- Beauvais, Aéroport 35 min
- Cergy-Pontoise 40 min par la RN 14/A15 SNCF et RER A et C)



source à Bézu-la-Fôret, qui se jette dans l'Epte à Neaufles-Saint-Martin. Les communes de la vallée de la Lévrière se situent à l'extrémité nord-est du département de l'Eure, au carrefour de trois bassins d'emplois (Hauts-de-France, Île-de-France et Normandie).

Saint-Lazare



(réseau

Le territoire concerné par le projet Vallées Habitées regroupe huit communes rurales représentées sur la carte (Bézu-la-Fôret, Martagny, Mesnil-sous-Vienne, Mainnecourt, Amécourt, Sancourt, Saint-Denis-leuval, et Gisors) situées à la limite de trois départements (Eure, Seine-et-Marne et Oise). Ces huit communes regroupent 2379 habitants répartis sur 69,2 Km² soit une densité de population de 34 habitants au Km².

bitées regroupent 2379 habitants répartis sur 69,2 Km² soit une densité de population de 34 habitants au Km².

Ce périmètre pourra être amené à évoluer en cours de projet et être étendu à certaines communes limitrophes qui s'impliqueraient activement et dont l'action sur le territoire serait cohérente au vu du projet défini par l'AVL.

II.2 Une évolution démographique dynamique et un développement territorial contrasté

La vallée de la Lévrière est un territoire essentiellement résidentiel. Le taux d'évolution annuel de la population est de 0,75% et est dû pour moitié au solde migratoire (0,4%). Cette population provient essentiellement de la région Ile-de-France et désire s'installer à la campagne. Ces néo-ruraux travaillent pour la majorité dans la région parisienne et ont une durée de trajet domicile-travail supérieure à 1h30. Ces nouveaux habitants accèdent à la propriété en faisant construire ou en achetant une maison en grande majorité sur les plateaux car le foncier disponible en fond de vallée est limité et le bâti ancien de fond de vallée est plus onéreux et nécessite souvent des travaux de rénovations importants.

Dans le contexte de déprise économique observé sur la dernière décennie, on constate une diminution rapide du pourcentage de résidences secondaires dans la Lévrière (-8,1 pts) sur la dernière période intercensitaire pour atteindre 18,6% en 2012. Ainsi, la vallée se repeuple d'une population plus âgée en résidences principales.

L'urbanisme s'effectue donc à deux vitesses sur le territoire, les plateaux se peuplent et l'urbanisation y est dynamique alors que le fond de la vallée se désertifie et le taux de vacance des logements augmente. Les anciennes habitations appartiennent à des familles en place depuis longtemps et sont moins adaptées aux usages contemporains. Certaines sont à l'abandon en raison d'héritages compliqués. Ce patrimoine vieillissant et nécessitant des rénovations et une réadaptation aux modes d'habiter actuels a cependant un potentiel intéressant pour accueillir de nouveaux habitants dans la vallée et restaurer une proximité de services et de commerces.

II.3 Un patrimoine bâti riche et une identité architecturale marquée

Afin de maîtriser l'évolution de l'urbanisation de la vallée et alentour, les communes de Saint-Denis-le-Ferment, Hébécourt, Sancourt, Mainneville, Mesnil-sous-Vienne et Martagny ont élaboré conjointement en 2006 leur Plan Local d'Urbanisme, Bézu-la-Forêt ayant déjà réalisé sa Carte Communale. La réalisation du PLU a permis à ces municipalités de se concerter pour étudier le devenir de leur territoire. Le territoire est en effet soumis à une forte pression immobilière principalement due aux liaisons facilitées avec la région Ile-de-France et à la limitation de l'urbanisation sur le Parc Naturel du Vexin Français, reportant la pression sur la région de Gisors. D'un commun accord, de grandes lignes ont été définies en matière d'urbanisation et chaque commune a pu répertorier les éléments remarquables de son patrimoine bâti et paysager (fermes à cours fermées anciennes, maisons de maîtres, moulins et lavoirs, alignement de façades sur rue, réseaux de haies, de mares, de fossés, ouvrages hydrauliques anciens, arbres ou alignement d'arbres remarquables...).

Très tôt, les villages se sont développés en fond de vallée, pour l'accès à l'eau, là où furent construites leurs églises dont plusieurs conservent des vestiges des XI^e ou XII^e siècles. Des hameaux se sont constitués en bordure de plateau, autour d'exploitations agricoles, avec vergers plantés de pommiers et clos de haies. Si les cultures de céréales puis de betteraves ont occupé très tôt une bonne partie du plateau, des landes, garennes et bosquets y sont longtemps restés très présents où paissaient les moutons. Les fonds de vallée restaient le domaine des prés et des bosquets, les pommiers à cidre étaient partout présents.

La vallée de la Lévrière dispose d'un patrimoine bâti conséquent avec de nombreux manoirs et édifices anciens qui jalonnent son territoire et ont valu le classement de la vallée au titre des sites inscrits. Les églises font partie de ce patrimoine et ponctuent par leur clocher la vallée en donnant du sens au paysage car, sans ces marques, on pourrait penser que la vallée ne forme qu'une unique entité communale. La vallée de la Lévrière possède un passé industriel riche, lié à l'eau, par l'implantation de verreries, tanneries, zingueries utilisant la force hydraulique.

II.4 Une agriculture en évolution

Surplombant la Lévrière, les coteaux sont essentiellement en herbe pour de la fauche ou du pâturage (bovins, chevaux). Ces actions permettent d'éviter le développement des friches ou forêts. Ces coteaux appartiennent souvent à des fermes en polycultures-élevage. Sur le plateau du Vexin Normand, se développent les cultures de blé, escourgeon, colza, betteraves, lin, miscanthus et de la luzerne de façon raisonnée. Les résidus de récoltes (tourteau de colza ou lin, pulpe de betterave...) sont utilisés pour les animaux l'hiver en plus du foin.

Certaines fermes servent de support à des cours de science et vie de la terre avec des professeurs et des lycéens qui viennent étudier l'écosystème et ensuite l'agro-système dans la vallée (exemple « Nourrir l'humanité »).

Ces fermes développent une économie locale importante avec des usines telles que la sucrerie d'Etrépagny, U.C.D.V. (Usine Coopérative Déshydratation du Vexin), SAVN (Société Agricole du Vexin Normand), coopératives céréalières, un groupement de producteurs de plants de pommes de terre ...

La vente directe dans les fermes se développe également dans le foie gras, le bœuf, les escargots...

Dans la vallée de la Lévrière, la déprise agricole des années 1960 a entraîné la suppression de petites fermes rachetées par des résidents secondaires. Ces paysans développaient pour les villes des cultures de maraîchage et de rizière (cresson...) aujourd'hui disparues. Ces terrains se sont enfrichés ou ont été plantés de peupleraies, sans entretien régulier.

II.5 Une vallée où la nature suit son cours

La vallée de la Lévrière est très peu artificialisée. Son cours est une succession de prairies et parties boisées séparées par les villages avec vergers où l'habitat y est regroupé. La vallée a conservé son caractère ancien et l'environnement y est préservé. Elle est classée pour une grande partie en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II ce qui démontre la richesse de son patrimoine naturel.

La vallée présente une faune et une flore variées :

- truites fario, lamproies, loches, écrevisses, aigrettes, martins-pêcheurs, cingles plongeurs, [foulques](#), [râles d'eau](#), [couleuvres à collier](#), [phryganes](#), [demoiselles](#) ou [libellules](#)...
- gaillet croisette, iris des marais, compagnon rouge et blanc, orchidées blanches, sceau de Salomon, euphorbe amandier, véronique officinale, etc...

Des actions comme la migration des crapauds sont menées localement en partenariat avec le Conseil Départemental.

II.6 Problématique territoriale

La mobilisation des acteurs de la vallée et la création de l'association l'Avenir de la Vallée de la Lévrière (AVL) résultent du constat que la population ne se renouvelle pas ou peu dans la vallée. Les personnes qui s'installent dans la vallée sont plutôt des personnes proches de la retraite. Les communes se sont donc posé la question de l'attractivité de la vallée pour les jeunes ménages. **La finalité du projet de l'Avenir de la Lévrière est de renforcer l'attractivité locale** afin d'accueillir plus de jeunes ménages et d'assurer un renouvellement de population dans la vallée. Ce projet de renforcement de l'attractivité de la vallée porté par l'AVL révèle des objectifs ambitieux en matière de développement local. Il repose sur les piliers suivants :

- **l'accueil de la jeunesse dans la vallée :**
 - favoriser l'installation de jeunes familles ;
 - proposer aux nouvelles générations une éducation ouverte sur le XXI^e siècle et les nouveaux métiers au sein des écoles du territoire ;
 - impliquer les adolescents, bien souvent oubliés et délaissés, au pouvoir de rassemblement pourtant considérable...
- **l'amélioration du cadre de vie :**
 - associer préservation du patrimoine et développement numérique ;
 - revitaliser les centres bourgs ;
 - recréer un tissu social sportif, culturel pour mieux vivre ensemble ;
 - apporter des solutions à la désertification médicale ;
- **la redynamisation de l'économie locale :**
 - encourager une économie locale et de proximité ;
 - développer le télétravail ;
 - proposer de nouvelles structures innovantes pour accompagner la transition numérique ;
 - restaurer une proximité de services ;
 - accompagner les habitants dans la rénovation / transition énergétique ;
 - réhabiliter le patrimoine bâti en accord avec l'identité de la vallée et dans la valorisation des savoir-faire) ;
- **la valorisation environnementale et énergétique :**
 - proposer une agriculture préservant la biodiversité ;
 - encourager les habitants à respecter leur environnement ;
 - valoriser les friches agricoles, prairies humides et coteaux ;
 - restaurer la force hydraulique, sensibiliser à la gestion des eaux grises et noires.

Thibault Leclerc, élève ingénieur à AgroParisTech, accompagné de Pierre Chagvardieff du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et de Nicole Orange, Vice-Présidente de l'Académie des Universités de Normandie, a

été missionné en 2016 pour effectuer un travail de diagnostic et d'orientations sur le renforcement de l'attractivité de la vallée. Forte de cette première étude, l'association souhaite aller plus loin et expérimenter des actions sur le territoire. Elle a clairement exprimé sa volonté de construire le projet avec les habitants et acteurs du territoire et souhaite trouver une méthode de travail collectif.

c) Objet de la consultation

L'association l'Avenir de la Lévrière souhaite trouver de nouvelles manières de concevoir et de réaliser collectivement pour permettre de renforcer l'attractivité de la vallée de la Lévrière par la mise en œuvre d'un projet de développement local et durable.

Pour ce projet, L'AVL attend des professionnels à même d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement. L'association estime que le terme « bureau d'études » ne reflète pas l'état d'esprit ni la nature des missions confiées et lui préfère le terme de « collectif d'accompagnement ». Effectivement, il est important de rechercher et valoriser les savoirs et expertises des acteurs locaux dans un premier temps, et dans un second temps de compléter cette expertise au besoin.

Ce collectif d'accompagnement aidera l'association à :

- faire émerger la vision et le lien qu'ont les habitants et acteurs à leur territoire sous l'angle des paysages ;
- construire une méthode pour mobiliser et travailler collectivement ;
- accompagner la définition du projet partagé de renforcement de l'attractivité de la vallée ;
- identifier les conditions nécessaires à l'émergence d'actions pour redynamiser la vallée ;
- accompagner le montage d'actions par l'expérimentation.

Article 2 : Contenu et déroulement de la mission

Article 2-1 : Contenu de la mission

Le terme « **acteurs** » du territoire désigne toutes les personnes qui manifestent déjà ou manifesteront l'intention de porter ou contribuer à une action sur le territoire : habitants, élus, techniciens, associations locales, porteurs d'activité et de projets, institutions...

Le terme « grand public » désigne toutes les personnes de la vallée ou non, impliquées ou non dans le projet de l'AVL.

Quatre missions, réparties en 2 phases, sont confiées au collectif d'accompagnement, identifiées comme suit :

- **Le rôle** d'animation et de conduite de la démarche est nécessaire pour l'ensemble des missions, il est décliné comme suit :
 - animation des réunions et ateliers de travail,
 - aide à l'émergence des idées et à la synthèse des réflexions,
 - animation de la concertation avec les acteurs,
 - coordination du collectif d'accompagnement ;

Phase 1

- **mission 1** : par une approche de type éco psychologique, sociologique et culturelle :
 - faire émerger et décrypter la vision/le lien qu'ont les acteurs à leur territoire,
 - faire ressortir les leviers d'action pour la construction d'un nouveau modèle de développement ;

- **mission 2** : définir une méthode de sensibilisation, de mobilisation et de travail collectif avec les acteurs du territoire ;
- **mission 3** :
 - accompagner et respecter la définition du projet de développement partagé de renforcement de l'attractivité de la vallée,
 - identifier les leviers nécessaires à l'émergence de projets pour un développement de la vallée ;

Phase 2

- **mission 4** : accompagner le montage d'actions par l'expérimentation.

Article 2-2 : Développement des phases de la mission

ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE

La première mission consiste en l'animation et la conduite de la démarche. Ainsi, le collectif d'accompagnement devra animer les réunions et ateliers de travail, aider à l'émergence des idées et être en capacité de synthétiser les réflexions afin de pouvoir rendre compte de l'avancée du projet.

L'AVL souligne l'importance de développer la vallée en tissant des liens au territoire et des liens entre « forces vives ». Ces liens composent le socle du projet de l'AVL et préfigurent l'importance accordée à la participation et à la co-construction avec les acteurs de la vallée. Le collectif d'accompagnement devra animer la concertation avec les acteurs du territoire.

L'association souhaite que l'avancée du projet soit restituée aux acteurs et au grand public tout au long du processus sous une forme artistique et culturelle libre (conférence, exposition, jeu, conte, vidéo, pièce de théâtre, balade commentée, bande dessinée, reportage photo, autres ...) mais intelligible de tous. Ces restitutions devront permettre aux acteurs qui participent au projet d'avoir un retour sur ce que leur participation permet de construire et au grand public de s'approprier le projet de l'AVL de façon à encourager leur implication dans le projet.

Le collectif d'accompagnement devra définir un mandataire en charge de la coordination de l'équipe constituant ce collectif.

PHASE 1

MISSION 1 : DÉCRYPTER LE LIEN ENTRE LES HABITANTS/ACTEURS ET LE TERRITOIRE

L'AVL a identifié la question des paysages de la vallée comme essentielle. Ils sont un élément majeur de l'identité du territoire et sont intimement liés à l'économie touristique et résidentielle de la vallée. Cependant, plutôt qu'une expertise sur les paysages de la vallée qui ne reflèterait que le point de vue du professionnel sur ce qu'ils sont, il est envisagé de partir de la vision qu'ont les acteurs de leurs paysages.

La vision et le lien qu'ont les acteurs d'un territoire à leurs environnement/paysages conditionnent leur rapport au territoire, leurs modes de vie, leurs usages et leur implication locale. Il semble donc primordial, s'il s'agit bien de faire émerger un nouveau mode de développement territorial, de partir de ce à quoi ces acteurs tiennent pour trouver de nouvelles ressources et impulser de nouvelles dynamiques.

Pour cette raison, le collectif d'accompagnement devra mettre en œuvre une approche de type éco psychologique, sociologique et culturelle ayant pour objectif de faire émerger de nouveaux modèles de développement sur la base de la vision qu'ont les acteurs de leurs environnement/paysages.

Le programme d'animation culturelle et artistique devra intégrer une action de restitution de cette mission.

MISSION 2 : DÉFINIR UNE MÉTHODE DE MOBILISATION ET DE TRAVAIL COLLECTIF

L'AVL souhaite que le collectif d'accompagnement construise une méthode de mobilisation et de travail collectif. Cette méthode de travail collectif devra permettre d'impliquer les acteurs du territoire dans la définition du projet partagé de renforcement de l'attractivité de la vallée.

Le programme d'animation culturel et artistique devra intégrer une action de restitution de cette mission.

MISSION 3 : ACCOMPAGNER LA DÉFINITION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ ET IDENTIFIER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'ÉMERGENCE DE PROJETS

Le collectif d'accompagnement devra aider l'association à définir son projet de renforcement de l'attractivité de la vallée avec les acteurs du territoire. Ce projet de développement partagé pourra embrasser de nombreux sujets, déjà abordés lors du travail de diagnostic effectué par Thibault Leclerc sur le renforcement de l'attractivité de la vallée :

- sport loisirs,
- santé,
- innovation,
- vivre ensemble et ruralité,
- scolaire (périscolaire et petite enfance),
- habitat et services,
- circulation et communication,
- tourisme.

Des missions d'expertises spécifiques pourront s'avérer nécessaires pour la définition de ce projet.

Le volet de **développement économique local** est apparu particulièrement prégnant aussi bien sur l'activité touristique, agricole, artisanale, que de services. La nécessité d'une amélioration des conditions d'accueil de cette activité locale (connexion internet et réseau de téléphonie mobile notamment) a été soulignée. Une mission d'expertise faisant un état des lieux des capacités du territoire à développer l'économie locale apparaît dès aujourd'hui nécessaire et est intégrée à la mission 3 :

- état des lieux des capacités du territoire à développer l'économie locale ;
- étude des potentiels de développement/diversification de l'activité existante ;
- identification des conditions à l'émergence de projets ;
- rencontre des porteurs de projets locaux ;
- définition de pistes d'action.

Si d'autres missions d'expertise apparaissent lors de la définition du projet, elles feront l'objet de prestations complémentaires.

Le programme d'animation culturelle et artistique devra intégrer une action de restitution de cette mission.

PHASE 2

MISSION 4 : ACCOMPAGNER LE MONTAGE D'ACTIONS CONCRETES ET REALISABLES PAR L'EXPÉRIMENTATION

L'étude s'inscrit dans un programme de recherche-action qui a pour objectif l'expérimentation d'actions sur le territoire. La dernière mission consiste à aider au montage d'actions expérimentales. L'expérimentation de ces actions viendra constituer la première étape de la mise en œuvre du projet partagé défini précédemment.

Article 2-3 : Déroulement de la mission

Nota : il convient de lire 0 au lieu de 1 ; mission 1 au lieu de 2 ; mission 2 au lieu de 3... ; mission 4 au lieu de 5.



Le projet se déroule sur **trois années** à compter de 2018. La **première année** sera consacrée à la compréhension des dynamiques à l'œuvre et à la définition du projet partagé. Ainsi, le collectif d'accompagnement sera chargé de :

- l'animation du projet ;
- la conduite de l'approche éco psychologique, sociologique et culturelle ;
- la construction de la méthode de travail collectif,
- l'aide à la définition du projet partagé.

En parallèle du travail du collectif d'accompagnement lors de cette première année, et en appui aux territoires, les écoles d'enseignement supérieur seront chargées de l'observation du système territorial, de l'étude des processus de délaissement et de la reconnaissance des actions et initiatives de développement territorial.

Les **2^{ème} et 3^{ème} années** verront la définition et la mise en place des actions à expérimenter. Le collectif d'accompagnement s'attachera à :

- l'animation du projet ;
- l'aide au montage d'actions expérimentales et réalisables ;
- la mise en œuvre d'actions concrètes.

Article 3 : Dispositif d'animation et de suivi

Le projet de l'AVL s'inscrit dans le dispositif de recherche-action présenté précédemment et comprenant l'intervention :

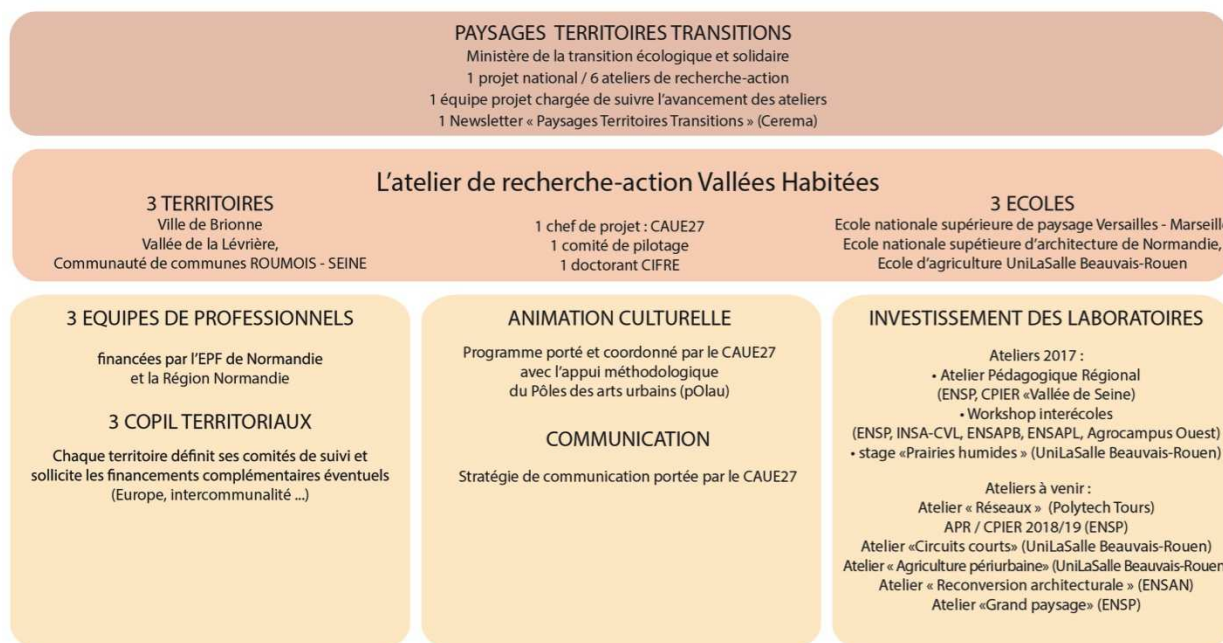
- de **l'équipe projet du Ministère de la transition écologique et solidaire** : elle est chargée de suivre l'avancement de l'atelier recherche-action au niveau des six territoires de projet nationaux dont le projet Vallées Habitées du CAUE27. Elle est notamment composée de chercheurs qui suivront, expliciteront et évalueront la reproductibilité des démarches engagées ;
- du **CAUE27** : il assure l'animation locale du projet Vallées Habitées en accord avec le comité de pilotage du projet Vallées Habitées (composition au paragraphe I.1). Au-delà de l'accompagnement des trois territoires lauréats dans le recrutement des bureaux d'études et le suivi du projet, le CAUE27 assurera, en concertation avec les territoires, la définition et la mise en œuvre de la stratégie de communication et la coordination de l'action des écoles d'enseignement supérieur sur le terrain ;
- des **écoles d'enseignement supérieur** : elles mobilisent des étudiants sous forme de stages individuels ou de tra-

vaut de groupes afin d’apporter un éclairage thématique sur le fonctionnement des territoires du projet Vallées Habitées dont celui de la vallée de la Lévrière ;

- Les **collectivités** signataires de la convention de financement d’étude pré opérationnelle et de la Région Normandie
- de **l’association l’AVL** : elle préside le comité de pilotage, dont font partie les collectivités, le CAUE27 et l’Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), qui pilotera la mission de maîtrise d’œuvre confiée au collectif d’accompagnement et qui validera les étapes de la démarche engagée ;

de **l’Etablissement Public Foncier de Normandie** : il assure la maîtrise d’ouvrage de la mission confiée au collectif d’accompagnement. (Organise la consultation des bureaux d’études, procède à la sélection des candidats et des offres, notifie les marchés d’étude, organise leur déroulement).

Les collectivités, la CAUE27, l’EPFN et la Région seront les financeurs et commanditaires de l’étude menée par le collectif d’accompagnement recruté dans le cadre de l’appel d’offre lancé début 2018.



B. Articulation des démarches locales avec l'atelier de recherche-action

Article 4 : obligations du titulaire du marché

Le titulaire du marché s’engage à respecter la composition de l’équipe, telle que définie dans sa proposition.

Dans un souci de qualité et de compréhension, le prestataire s’attachera à respecter les règles suivantes :

- Suivre une démarche rigoureuse explicitée et justifiée dans ses rapports d’études
- Etre exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d’ouvrage pour décider des suites à donner
- N’adjoindre aucune démarche commerciale concernant des services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention
- Adapter son intervention aux singularités du site concerné, en expliquer clairement les raisons à ses interlocuteurs et les porter également dans les rapports

- Intégrer les résultats des études pollution dans ses réflexions et rendus, et faire en sorte que ces éléments soient facilement mobilisables par les décideurs

Article 5 : Livrables attendus du titulaire du marché

Les livrables attendus du collectif d'accompagnement par l'AVL sont les suivants :

PHASE 1

- une synthèse de l'approche éco psychologique, sociologique et culturelle sur le lien entre les acteurs et leur(s) environnement/paysages (voir mission 1);
- une synthèse explicitant la méthodologie de travail collectif (voir mission 2);
- une synthèse explicitant le projet de développement partagé (voir mission 3);
- une synthèse de l'expertise économique;
- la valorisation artistique et culturelle du travail effectué permettant de rendre compte de l'avancée des travaux tout au long du processus auprès des acteurs et du grand public. Le format de ces restitutions sera libre pour donner le choix d'un média adapté à la philosophie du projet (jeu, conte, vidéo, pièce de théâtre, balade commentée, bande dessinée, reportage photo, autre ...).

Le format des quatre synthèses demandées est laissé à l'appréciation du collectif d'accompagnement, il devra cependant être facilement transmissible sous format numérique aux partenaires du projet.

PHASE 2

- les comptes rendus de réunions et d'ateliers menés auprès de l'association et des acteurs tout au long de l'expérimentation des actions.

Ces comptes rendus reprendront l'état d'avancement de l'ensemble des travaux proposés, validés et en cours au terme de la seconde puis de la troisième année en détaillant les modalités d'animation, l'appui apporté par le collectif d'accompagnement, une analyse des points durs et des avancées sur chaque projet et du chemin critique pour finir ces actions.

Enfin, le collectif d'accompagnement devra rendre compte de sa démarche et de son avancée lors de moments de restitution auprès du comité de pilotage de Vallées Habitées. Là aussi, le format de ces restitutions sera libre pour donner le choix d'un média adapté à la philosophie du projet. Ces échanges avec le comité de pilotage feront l'objet de rédaction de comptes rendus formalisés par le collectif d'accompagnement.

Les documents seront remis en quatre exemplaires papier, dont un reproductible, ainsi que sur support informatique (4CD aux formats PDF, Word, et Excel pour les textes et tableaux et format DXF, DWG autocad et jpg pour les plans).

Le parfait achèvement de la mission sera donc conditionné par la transmission du prestataire à l'EPF NORMANDIE de la totalité des documents cités ci-dessus, réalisés dans le respect :

- Des délais impartis
- Du contenu précisé par le présent cahier des charges
- Des recommandations citées à l'article 5
- Des différentes formes de rendu exigées.

Article 6 : Propriété des études et des documents

Toutes les études et les documents produits dans le cadre de l'exécution du présent marché seront la propriété de l'EPF NORMANDIE et des signataires de la convention de financement.

Dressé par le Maitre d'Ouvrage

A Rouen, le

Le maitre d'Ouvrage

**Accepté par le représentant de la
Société**

Le directeur général
de l'Etablissement
Public Foncier de Normandie

A

Le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Et signature du représentant de la sociét

